

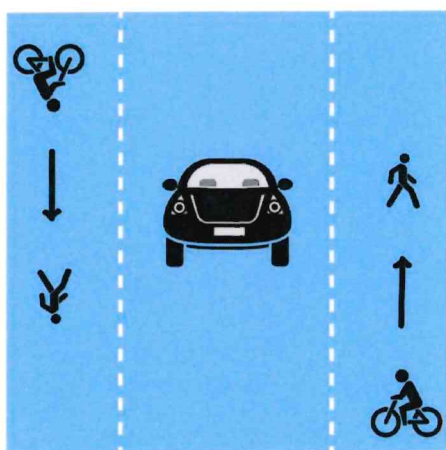
NOUVEL AMÉNAGEMENT POUR SÉCURISER
DAVANTAGE LES VÉLOS ET LES PIÉTONS



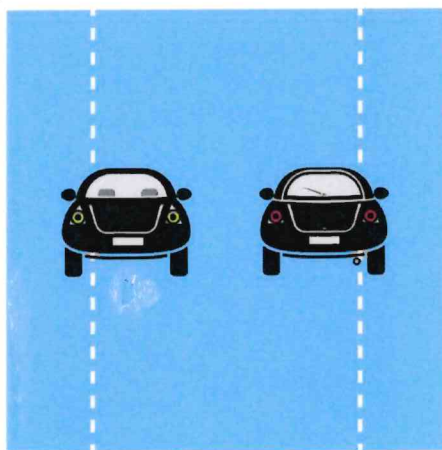
CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE C.V.C.B

COMPRENDRE L'AMÉNAGEMENT POUR UN MEILLEUR
PARTAGE DE LA ROUTE 1 UNE CIRCULATION APAISÉE

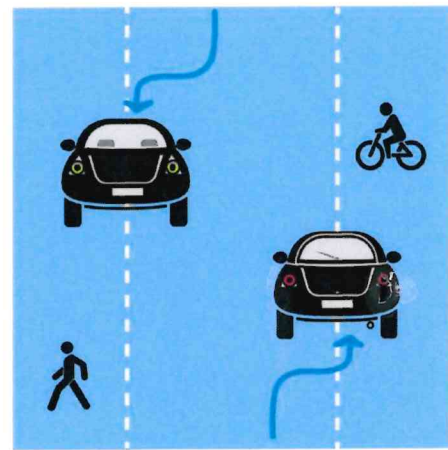
AUTOMOBILISTES, ADAPTEZ VOTRE COMPORTEMENT !



UN SEUL VÉHICULE
MOTORISÉ :
JE ROULE AU
MILIEU



EN CAS DE
CROISEMENT :
JE ME DÉPORTE
SUR LES BANDES
LATÉRALES



JE RÉDUIS MA
VITESSE ET ATTEND
DERRIÈRE LE VÉLO
POUR CROISER L'AUTRE
VOITURE

Qu'est-ce que c'est ?

CVCB = Chaussée à Voie Centrale Banalisée.

Également parfois appelée « chaucidou ».

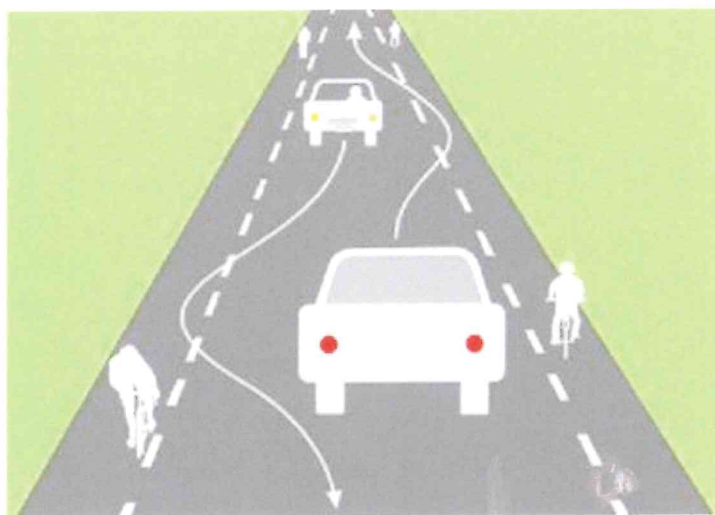
Il s'agit d'un dispositif de partage de la route permettant de sécuriser davantage les vélos et piétons sur des portions où on ne peut pas élargir la route ou créer de trottoir.

C'est un aménagement très répandu dans les pays nord-européens.

Comment ça fonctionne ?

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale unique ; cela permet aux vélos et piétons de circuler sur les parties revêtues de l'accotement appelées rives. Ces rives ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés.

La largeur de la voie centrale ne permettant pas le croisement des véhicules motorisés, ces derniers doivent se déporter sur l'accotement pour se croiser, adapter leur vitesse, tout en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et de piétons.



Une fois le croisement réalisé, les véhicules doivent reprendre leur circulation sur la voie centrale.

Le stationnement n'est pas autorisé sur les bandes de rives.

Source : CEREMA

